



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

DECIDE

Article 1

Les tarifs d'inscription des exposants pour la manifestation September FEST (Forum Emploi Stages) organisée par l'ESSTIN le 18 septembre 2013 sont fixés selon les modalités suivantes :

	Tarif	L'inscription comprend
Exposant standard (entreprise)	290€	Un stand pour 2 personnes de 6 m2, branchement électrique, connexion Internet, grille caddie, possibilité de salon privatif, déjeuner et cocktail pour 2 personnes
Personne supplémentaire sur le stand	60€	Déjeuner et cocktail

Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'ESSTIN et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 27 juin 2013

Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur,
Chancelier des Universités le **28 JUIN 2013**